SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291 6 février 2013

SOMMAIRE

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l. 13929
Artisans & Co Luxembourg S.A. 13968
Banque Havilland S.A. 13929
Bau Haus Immo S.à r.l. 13929
Elcom, Sàrl 13929
EPIC Investments 13954
Fifteen S.A. 13925
Findus Equity Co S.A. 13930
Findus Equity Co S.à r.l. 13930
Finlav International S.A. 13948
FSL S.à r.l. 13926
G&A Services S.à r.l 13926
Gresham Holding S.A. 13925
HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l. 13938
HBI LuxFinCo S.à r.l. 13925
Hilgers S.à r.l. 13925
iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l. 13929
Immobilière Haemeldang S.A. 13922
Ineltec S.à r.l. 13922
Informa Sàrl 13922
Iteas S.à r.l. 13922
Kenza Lauro S.à r.l. 13922
Koblenz und Partner GmbH 13922
La Tabathèque S.à r.l. 13924
La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S. 13924
Le Nouveau Beauvoir S.à r.l. 13923
Licht Toitures S.N. Sàrl 13923
Lindborg Management S.A. 13923
Lingerie Georgine Sàrl 13923
Lorken & West S.A. 13966
LuGiaGo 13923
Luxaudio G.m.b.H. 13923
Management S.à r.l. 13924
Management S.à r.l. 13924
Manager S.à r.l. 13924
Manager S.à r.l. 13924
MAST CONSULT, société à responsabilité limitée 13925
Maya Real Properties S.A. 13925
Modellux S.A. 13926
MR/PR Finance S.A. 13926
Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l. 13926
Project Partner S.à.r.l. 13926
Ray Estate Corporation Soparfi S.A. 13927
Ray International S.A. 13927
Resort Finance S.A. 13927
Scriptura S.A. 13927
Seven & Outside Services Sàrl 13927
Sped-Log AG 13928
Sunweld S.à r.l. 13928
Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A. 13928
Tabalux Import S.A. 13927
TecniStyle Sàrl 13928
Tertio S.A. 13967
VisuConcept S.à r.l. 13928
Vivere S.à r.l. 13968
WOOD PACKAGING Int'l S.A. 13965
XI S.A. 13928
YeS - Sales & Management S.à r.l. 13930

Immobilière Haemeldang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.858.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003970/9.

(130003282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ineltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 117.726.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003976/9.

(130003438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Informa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 60.348.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003977/9.

(130003598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Iteas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.885.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003991/9.

(130003606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Kenza Lauro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.477.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004010/9.

(130004089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Koblenz und Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.109.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004012/9.

(130003820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le Nouveau Beauvoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 124.070.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004025/9.

(130003600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Luxaudio G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 139.692.

—

Der Jahresabschluss vom 11.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004062/9.

(130004041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Licht Toitures S.N. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 16A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.293.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004052/9.

(130003776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lindborg Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.110.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004055/9.

(130003453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lingerie Georgine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 25, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.522.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004056/9.

(130003551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

LuGiaGo, Société Anonyme.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 7, Bisserwee.

R.C.S. Luxembourg B 137.409.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004032/9.

(130004023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 114.149.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004033/9.

(130003931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

La Tabathèque S.à r.l. & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.827.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004034/9.

(130003922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.489.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004090/9.

(130003411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.489.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004091/9.

(130004100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004092/9.

(130003410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004093/9.

(130004099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MAST CONSULT, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 26.743.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004095/9.

(130003310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Maya Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.563.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004097/9.

(130003637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Gresham Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 69.833.

—

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003922/9.

(130003430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

HBI LuxFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.491.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003939/9.

(130003952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 12, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 130.922.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003944/9.

(130003738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Fifteen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.817.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003866/9.

(130004227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

FSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 152.362.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003887/9.

(130004204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

G&A Services S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.243.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003889/9.

(130004038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004112/9.

(130003892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.132.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004146/9.

(130003980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

MR/PR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 15, rue François Donven.

R.C.S. Luxembourg B 79.808.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004116/9.

(130003303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Project Partner S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 41A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 94.120.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004205/9.

(130003284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 77.315.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004228/9.

(130003707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 38.141.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004229/9.

(130003787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.270.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004234/9.

(130003207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Scriptura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.648.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004279/9.

(130003746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Seven & Outside Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.986.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004256/9.

(130003880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tabalux Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 89.713.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004340/9.

(130003950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

TecniStyle Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8394 Olm, 3C, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 135.256.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004321/9.

(130003541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Survey International S.A. en abrégé Survey Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.342.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004316/9.

(130004256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sunweld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 2, rue du Zenith.

R.C.S. Luxembourg B 142.616.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004315/9.

(130003612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sped-Log AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.993.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004308/9.

(130004045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

XI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.984.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004412/9.

(130003345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

VisuConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 134.236.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004384/9.

(130003607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

—

La liste de signature autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004431/9.

(130004051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

---

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

—

Der Jahresabschluss vom 30.09.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004456/9.

(130004674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Bau Haus Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 158.234.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004510/9.

(130004576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Elcom, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 94.715.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003834/9.

(130003542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

—

Extrait relatif au changement d'associé intervenu en date du 6 avril 2012

En vertu d'un contrat de cession de parts, daté et effectif le 6 avril 2012, Stichting Administratiekantoor Alfa Duty Free, une fondation de droit néerlandais dont le siège social était au Fred. Roesckestraat 123-I Zuidplein, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de Pays-Bas sous le numéro 52421279, a cedé 6 250 parts sociales de la Société à ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.616.

En conséquence, ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. est la seule associée de la Société au 6 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013004460/18.

(130004649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

YeS - Sales & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 145.265.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013001413/12.

(120227036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Findus Equity Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Findus Equity Co S.A.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.123.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

LIONGEM SWEDEN 1 AB, a company incorporated in Sweden, having its registered address at Sergels Torg 12, 12tr, Box 16285, 103 25 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556753-4549,

here represented by Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Findus Equity Co S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125123, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 882, dated 15 May 2007. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 27 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1603, dated 06 August 2010 and no amendments have been made since.

The appearing party, representing all the share capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one penny (GBP 0.01) in order to raise it from its current amount of eight hundred fifty-two thousand three Pounds sterling and eighty-six pence (GBP 852,003.86) up to eight hundred fifty-two thousand three Pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 852,003.87) through the issue of one (1) share, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the "New Share").

The New Share is subscribed for and fully paid up by the sole shareholder, Liongem Sweden 1 AB, aforementioned, through the contribution of certain claims held by the sole shareholder against the Company having a value equal to forty-three million seven hundred ninety-two thousand sixty-six euro (EUR 43,792,066), being the equivalent to thirty-five million one hundred eight thousand three hundred sixty-three Pounds sterling and forty pence (GBP 35,108,363.40) based on the EUR/GBP exchange rate as of 12 September 2012 (the "Contribution"). The total value of the Contribution of thirty-five million one hundred eight thousand three hundred sixty-three Pounds sterling and forty pence (GBP 35,108,363.40) will be allocated as follows: one penny (GBP 0.01) will be allocated to the share capital and thirty-five million one hundred eight thousand three hundred sixty-three Pounds sterling and thirty-nine pence (GBP 35,108,363.39) will be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary in form of a report of an independent auditor in accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, which conclusion is as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

This report will remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and to fully restate the articles of association in order to adapt them to the new legal form of the Company.

The sole shareholder hereby gives power to any manager of the Company, each acting individually, to duly amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the transformation from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

Third resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the company from its current amount of eight hundred fifty-two thousand three Pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 852,003.87) by an amount of eight hundred thirty-two thousand three Pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 832,003.87) to an amount of twenty thousand Pounds sterling (GBP 20,000) through the cancellation of eighty-three million two hundred thousand three hundred eighty-seven (83.200.387) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The sole shareholder hereby gives power to any manager of the Company, each acting individually, to duly amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the reduction of the share capital of the company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to reappoint the current A directors and B directors of the Company as A managers and B managers of the Company for an unlimited period of time.

The board of managers shall henceforth be composed as follows:

- Andreas von Paleske, A Manager;
- Janet Mary Dunlop, A Manager;
- Elizabeth Timmer, B Manager;
- Johans Dejans, B Manager;
- Richard Brekelmans, B Manager;
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., B Manager;

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to change the dates of the financial year of the Company so that the financial year which started on 1 January 2012 shall end on 30 September 2012. The subsequent financial years shall then begin on the 1 October and end on 30 September of the following year.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions the sole shareholder of the Company resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Findus Equity Co S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty thousand Pounds sterling (GBP 20,000) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, shall appoint managers of different categories to be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to one vote for each share which he owns.

Art. 17. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1 st October and ends on 30 th September of the following year.

Art. 20. Each year on 30 th September, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. "

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to be six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

LIONGEM SWEDEN 1 AB, une société constituée en Suède, ayant son siège social au Sergels Torg 12, 12tr, Box 16285, 103 25 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556753-4549,

ici représentée par Monsieur Philipp Metzschke, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de "Findus Equity Co S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.123, constituée selon un acte notarié en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 882, daté du 15 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, selon un acte notarié en date du 27 mai 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1603, daté du 6 août 2010 et aucune modification n'a été effectuée depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un penny (GBP 0,01) afin de l'augmenter de son montant actuel de huit cent cinquante-deux mille trois livres sterling et quatre-vingt-six pence (GBP 852.003,86) à huit cent cinquante-deux mille trois livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 852.003,87) par l'émission d'une (1) part sociale, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) (la "Nouvelle Part Sociale").

La Nouvelle Part Sociale est souscrite pour et intégralement libérée par l'associé unique, Liongem Sweden 1 AB, susmentionné, par la contribution de certaines créances détenues par l'associé unique envers la Société d'une valeur égale à quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille soixante-six euros (EUR 43.792.066), équivalent à trente-cinq millions cent huit mille trois cent soixante-trois livres sterling et quarante pence (GBP 35.108.363,40) basé sur le taux de change EUR/GBP du 12 Septembre 2012 (la "Contribution"). La valeur totale de la Contribution de trente-cinq millions cent huit mille trois cent soixante-trois livres sterling et quarante pence (GBP 35.108.363,40) sera allouée de la manière suivante: un penny (GBP 0,01) sera alloué au capital social et trente-cinq millions cent huit mille trois cent soixante-trois livres sterling et trente-neuf pence (GBP 35.108.63,39) seront alloués au compte primes d'émission de la Société.

La preuve de la valeur de la Contribution a été démontrée au notaire soussigné sous forme d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé, conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, dont la conclusion est la suivante:

"Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre attention qui impliquerait que la valeur totale de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmenté du compte primes d'émission, des parts sociales à émettre en contrepartie."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la forme juridique de la Société afin de la faire passer d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée et de reformuler dans leur intégralité les statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

L'actionnaire unique donne pouvoir à tout directeur de la Société, chacun agissant individuellement, de modifier comme il se doit le registre des actions nominatives de la Société afin de refléter le passage d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de huit cent trente-deux mille trois livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 832.003,87) pour le ramener de son montant de huit cent cinquante-deux mille trois livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 852.003,87) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000) par l'annulation de quatre-vingt-trois millions deux cent mille trois cent quatre-vingt-sept parts sociales (83.200.387) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

L'associé unique donne pouvoir à tout directeur de la Société, chacun agissant individuellement, de modifier comme il se doit le registre des actions nominatives de la Société afin de refléter la réduction de capital social de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de renommer les directeurs A et les directeurs B actuels de la Société en tant que gérants A et gérants B de la Société pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance sera désormais composé de la manière qui suit:

- Andreas von Paleske, Gérant A;
- Janet Mary Dunlop, Gérant A;
- Elizabeth Timmer, Gérant B;
- Johans Dejans, Gérant B;
- Richard Brekelmans, Gérant B;
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Gérant B;

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer les dates de l'exercice social de la Société afin que l'exercice social qui débuta le 1 er janvier 2012 se termine le 30 septembre 2012. Les exercices sociaux suivants débuteront ainsi le 1e octobre et se termineront le 30 septembre de l'année suivante.

Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de reformuler dans leur entièreté les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Findus Equity Co S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, doivent nommer des gérants de différentes catégories, dénommés "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a une voix par part qu'il possède ou représente.

Art. 17. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 21. Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à six mille cinq cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. METZSCHKE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12554. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012167768/444.

(120221336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.618.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HayFin Special Ops CayCo (Parallel) Limited, a limited company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under number WK-273274,

here represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Grand Cayman on 6 December 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.

Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year. The Company's first financial year begins on the date of its incorporation and ends on the thirty-first (31) of December 2013. Thereafter, each financial year shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

HayFin Special Ops CayCo (Parallel) Limited, represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), The aggregate amount of the contribution is to be allocated as follows:

- twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the nominal share capital account of the Company; and

- twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the share premium account of the Company.

The amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is at the free disposal of the Company as was evidenced to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr John Molloy, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland), with personal address at 6, rue du Château, L-6961 Senningen (Grand Duchy of Luxembourg) , as class A manager;

(ii) Mr Tej Gujadhur, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address is 9 th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius) , as class A manager;

(iii) Mrs Heike Kubica, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Mr Erik van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht (Netherlands), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HayFin Special Ops CayCo (Parallel) Limited, une société régie et existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-273274,

représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman le 6 décembre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social. Le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et finit le trente-et-un (31) décembre 2013. Chaque exercice social suivant commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Approbation des comptes annuels.

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

HayFin Special Ops CayCo (Parallel) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-). Le montant intégral de l'apport est alloué comme suit:

- douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au capital social nominal de la Société; et

- douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au compte de primes d'émission de la Société.

Le montant de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. John Molloy, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irelande), avec adresse personnelle au 6 rue du Château, L-6961 Senningen (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie A;

(ii) M. Tej Gujadhur, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 9 th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Mme Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) M. Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: T. FETTES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59445. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167871/528.

(120221106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Finlav International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

—

L'an deux mille douze,

Le vingt-six novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINLAV INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 799 du 27 octobre 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire THYES-WALCH en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 813 du 2 novembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire THYES-WALCH en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 472 du 22 juin 2001 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.091.

L'assemblée est présidée par Madame Noelle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Vinciane DARCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie DI LORENZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la société à la date du transfert du siège social en Italie.

2. Transfert du siège de la société du Luxembourg vers Turin (Italie), et adoption par la société de la nationalité italienne avec effet à partir de la confirmation de la part de la société qu'elle cesse d'être une entité de droit luxembourgeois sous réserve des dispositions du droit italien applicables.

3. Fixation du siège social à I-10154 Turin, Corso Novara 59.

4. Adoption de la forme juridique d'une société par actions selon le droit italien et modification de la dénomination de la société en "FINLAV International S.p.A.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5. Refonte complète des statuts de la société conformément aux prescriptions de la loi italienne.

6. Démissions des membres actuels du conseil d'administration et du commissaire de la société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à ce jour.

7. Nomination d'un administrateur unique et d'un collège syndical.

8. Pouvoir pour la réalisation des formalités.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes intérimaires de la société à la date du transfert du siège social en Italie.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer à compter de ce jour le siège de la société du Luxembourg vers Turin (Italie), laquelle société sera de nationalité italienne avec effet à partir de la confirmation de la part de la société qu'elle cesse d'être une entité de droit luxembourgeois sous réserve des dispositions du droit italien applicables.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à I-10154 Turin, Corso Novara 59.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que la société continuera son existence sous la forme juridique d'une société par actions selon le droit italien et décide de modifier la dénomination de la société en "FINLAV International S.p.A.".

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts conformément aux prescriptions de la loi italienne, et décide de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1. Denominazione.** La società è denominata "FINLAV International S.p.A." con o senza interpunzioni e/o vincoli di rappresentazione grafica.

Art. 2. Sede. La società ha sede nel Comune di Torino (TO).

Il consiglio di amministrazione ha facoltà di istituire altrove, anche all'estero, uffici, agenzie, rappresentanze.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto, sotto l'osservanza delle disposizioni e delle limitazioni di legge, l'attività di:

- acquisizione e gestione della partecipazione sociale nella Società "LUIGI LAVAZZA S.p.A." nonché compravendita, gestione ed amministrazione, se di proprietà sociale, di beni immobili.

La Società può inoltre compiere non nei confronti del pubblico le seguenti attività:

- assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato alla alienazione, in altre società od enti sia in Italia che all'estero, eventualmente caratterizzato da interventi volti alla riorganizzazione aziendale, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;

- assunzione e gestione a carattere temporaneo di titoli e partecipazioni purché non caratterizzate da interventi volti alla riorganizzazione aziendale e/o allo sviluppo produttivo, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;

- concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma a società facenti parte del Gruppo di appartenenza;

- compravendita di titoli obbligazionari, pubblici e privati e di titoli del debito pubblico, con esclusione delle attività riservate dalla legge agli intermediari professionali iscritti in appositi albi.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, e ciò anche per debiti di società facenti parte del Gruppo di appartenenza, il tutto nei limiti di legge.

Art. 4. Durata. La durata della società è stabilita fino al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e può essere prorogata con delibera dell'assemblea.

Art. 5. Capitale. Il capitale sociale è fissato in euro 124.000.000 diviso in n. 124.000.000 azioni del valore nominale di euro 1 cadauna.

Il capitale sociale può essere aumentato anche mediante conferimento di beni in natura e di crediti.

La società può acquisire fondi con obbligo di rimborso presso soci, in ottemperanza alle disposizioni di legge.

Art. 6. Azioni. La titolarità delle azioni implica la piena adesione all'atto costitutivo, allo statuto ed alle deliberazioni dell'Assemblea dei Soci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I soci potranno sopperire all'eventuale fabbisogno finanziario della Società erogando somme di denaro anche infruttifere di interessi, sia a titolo di versamento in conto capitale sia a titolo di semplici finanziamenti; tali finanziamenti potranno essere effettuati solo dagli iscritti a libro soci, e con il rispetto delle modalità e condizioni previste dalle norme vigenti, in conformità alla vigente normativa.

I soci non possono cedere a terzi diritti loro spettanti verso la Società per i finanziamenti ad essa concessi se non congiuntamente alle rispettive azioni e secondo le modalità per la cessione di azioni.

Art. 7. Circolazione azioni. La circolazione e la disponibilità delle azioni e dei relativi diritti di opzione sono assoggettate alle seguenti limitazioni:

a) nessun socio potrà costituire sulle proprie azioni diritti di pegno o di usufrutto a vantaggio di terzi senza il preventivo consenso dell'assemblea dei Soci, da adottarsi con il voto favorevole di almeno il 75% (settantacinque per cento) del capitale sociale;

b) nessun socio potrà trasferire le proprie azioni in tutto od in parte a terzi, soci o non soci, che non siano suoi ascendenti, discendenti o coniuge senza averle prima offerte in vendita al giusto valore corrente agli altri soci in proporzione delle azioni dagli stessi possedute.

L'offerta dovrà essere comunicata agli altri soci per lettera raccomandata con ricevuta di ritorno e questi dovranno nel termine di sessanta giorni dal suo ricevimento comunicare al socio offerente la loro accettazione od il loro rifiuto, intendendosi per rifiuto la omessa comunicazione.

Ove il diritto di prelazione venga esercitato soltanto da alcuni soci, questi avranno il diritto di estendere la prelazione, sempre in proporzione delle azioni possedute, anche alle azioni rimaste non accettate.

Codesto ulteriore diritto di prelazione dovrà essere esercitato nel termine di trenta giorni da quando il socio offerente abbia comunicato ai soci interessati l'esito della prima prelazione.

Ove sorga divergenza tra il socio offerente ed alcuno degli altri soci sul giusto valore corrente delle azioni per le quali è stato esercitato il diritto di prelazione, detto valore verrà stabilito insieme alle modalità e condizioni di vendita, da un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale di Torino. L' arbitro provvederà alle proprie determinazioni entro novanta giorni dalla sua nomina con ampia libertà di valutazione, decidendo senza formalità di procedura sentite le parti interessate, e le determinazioni raggiunte saranno definitive.

Qualora il diritto di prelazione rimanga in tutto od in parte non esercitato, il socio offerente potrà vendere le relative azioni a terzi entro quarantacinque giorni da quello di scadenza del termine per l'esercizio del diritto di prelazione.

La vendita non potrà essere effettuata a prezzo inferiore a quello precedentemente richiesto o al valore determinato dall'arbitro sopra indicato.

Trascorso detto termine di quarantacinque giorni il socio offerente non potrà più procedere alla alienazione se non offrendo nuovamente le azioni in prelazione agli altri soci secondo quanto innanzi stabilito;

c) in caso di trasferimento delle azioni per causa di morte a persone diverse dai discendenti, ascendenti o coniuge del socio defunto spetta ai soci sopravviventi, in proporzione alle azioni da essi possedute, il diritto di prelazione nei confronti degli eredi o legatari del socio defunto, diritto da esercitarsi entro il termine di tre mesi dal decesso, al giusto valore corrente delle azioni cadute in successione.

Per la determinazione di detto valore in caso di mancato accordo tra le parti varranno le norme innanzi stabilite;

d) un diritto di prelazione spetta ugualmente ai soci in sede di aumento del capitale sociale a pagamento nel caso di alienazione da parte di alcuno di essi del diritto di opzione sulle azioni di nuova emissione a terzi, soci o non soci, che non siano suoi ascendenti, discendenti o coniuge.

Il valore di detto diritto di opzione in difetto di accordo tra le parti sarà determinato dall'arbitro innanzi previsto.

Il socio che intende alienare in tutto od in parte i propri diritti di opzione dovrà darne notizia agli altri soci per lettera raccomandata con ricevuta di ritorno che dovrà pervenire entro dieci giorni dalla comunicazione che l'Organo Amministrativo dovrà inviare a tutti i soci dell'avvenuta possibilità di esercitare il diritto di opzione di cui all'art. 2441 1° Comma C.C., ed entro i successivi dieci giorni gli altri soci potranno esercitare il proprio diritto di prelazione con comunicazione di ciò al socio offerente, sempre mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

I diritti di opzione per i quali non venga esercitato da alcuno dei soci il diritto di prelazione nei modi di cui sopra, saranno soggetti a nuova prelazione da parte degli altri soci sempre in proporzione delle azioni dagli stessi possedute, con un nuovo scambio di notizie e comunicazioni entro termini e nei modi uguali a quelli previsti per la prima prelazione.

Qualora il diritto di prelazione rimanga in tutto od in parte non esercitato, il socio offerente potrà vendere i relativi diritti di opzione stessi, entro venti giorni da quello di scadenza del termine per l'esercizio del diritto di opzione.

La vendita a terzi non potrà essere effettuata a prezzo inferiore a quello precedentemente richiesto o al valore determinato dall'arbitro sopra indicato.

Art. 8. Convocazione assemblea. L'assemblea è convocata anche fuori dal comune della sede sociale, purché in Italia, mediante avviso scritto con prova di ricevimento recapitato almeno otto giorni prima agli azionisti iscritti nel libro dei soci al rispettivo domicilio ovvero, se da loro a tal fine comunicati, al numero di utenza telefax o all'indirizzo di posta elettronica.

Nel predetto avviso può essere prevista la seconda convocazione.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo. Tuttavia in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Nell'ipotesi di cui al comma precedente dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli organi amministrativi e di controllo non presenti.

L'assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta l'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; tale termine, nei casi consentiti dalla legge, può essere elevato a centottanta giorni.

L'assemblea può essere tenuta con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, collegati con mezzi di telecomunicazione nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In tale evenienza:

- sono indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del 4° comma dell'articol o 2366 del codice civile) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti possono trovarsi, e la riunione si considera tenuta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante;

- il presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, deve poter verificare la regolarità della costituzione, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni;

- il soggetto verbalizzante deve poter percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- gli intervenuti devono poter partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

Art. 9. Deliberazioni dell'assemblea. L'assemblea ordinaria in prima convocazione e l'assemblea straordinaria sia in prima che in seconda convocazione deliberano validamente con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

L'assemblea ordinaria in seconda convocazione delibera validamente con il voto favorevole di più della metà del capitale sociale presente o rappresentato in assemblea.

Sono fatte salve le particolari maggioranze nei casi espressamente previsti dalla legge e dagli articoli 7 e 23 presente statuto.

Art. 10. Presidenza dell'assemblea. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o, in mancanza, dal vice presidente; in mancanza dei predetti l'assemblea è presieduta dalla persona eletta dai presenti i quali inoltre designano il segretario della stessa.

Nell'ipotesi di assemblea tenuta con mezzi di telecomunicazione, la presidenza è assunta dalla persona eletta dagli intervenuti.

Il presidente dell'assemblea verifica la regolarità della costituzione, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola il suo svolgimento ed accerta i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Nei casi di legge, o quando ciò è ritenuto opportuno dal presidente dell'assemblea, il verbale è redatto da un notaio.

Art. 11. Organo amministrativo. La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un minimo di tre ad un massimo di nove membri secondo la determinazione che viene stabilita dall'assemblea.

Gli amministratori possono anche non essere azionisti.

Gli stessi non possono essere nominati per un periodo superiore a tre esercizi e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica.

Nomina, revoca, cessazione, sostituzione e decadenza degli amministratori sono regolate dalla legge.

Peraltro qualora, per dimissioni od altre cause, cessi la maggioranza degli amministratori di nomina assembleare, l'intero consiglio si intenderà dimissionario con effetto dal momento della sua ricostituzione e l'assemblea per la nomina del nuovo consiglio dovrà essere convocata d'urgenza dagli amministratori rimasti in carica.

Se vengono a cessare l'amministratore unico o tutti gli amministratori, l'assemblea per la nomina dell'amministratore unico o dell'intero consiglio dovrà essere convocata d'urgenza dal collegio sindacale, il quale potrà compiere nel frattempo gli atti di ordinaria amministrazione.

Sino a contraria deliberazione dell'Assemblea gli amministratori non sono vincolati dal divieto di cui all'art. 2390 del Codice Civile.

Art. 12. Poteri dell'organo amministrativo. All'amministratore unico o al consiglio di amministrazione spettano tutti i più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e di disposizione che non siano riservati inderogabilmente dalla legge all'assemblea degli azionisti.

L'organo amministrativo è competente ad assumere le deliberazioni concernenti:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- la fusione e la scissione, nei casi previsti dagli articoli 2505 e 2505 bis e 2506 ter del codice civile,
- l'istituzione o la soppressione di sedi secondarie,
- la riduzione del capitale in caso di recesso del socio,
- gli adeguamenti dello statuto a disposizioni normative,
- il trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale.

Il consiglio di amministrazione può, nei limiti di legge, delegare ad un comitato esecutivo o ad uno o più dei suoi membri parte delle proprie attribuzioni.

Gli organi delegati curano che l'assetto organizzativo, amministrativo e contabile sia adeguato alla natura e alle dimensioni dell'impresa e riferiscono al consiglio di amministrazione e al collegio sindacale, almeno ogni sei mesi, sul générale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni o caratteristiche, effettuate dalla società e dalle sue controllate.

Art. 13. Cariche. Il consiglio di amministrazione, allorquando non vi abbia provveduto l'assemblea, nomina il presidente; può altresì nominare un vice presidente, i membri del Comitato Esecutivo e uno o più amministratori delegati nonché attribuire altre particolari cariche.

Il consiglio di amministrazione può inoltre nominare un segretario scegliendolo anche al di fuori dei suoi componenti.

Art. 14. Firma e rappresentanza della società. La firma sociale e la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'amministratore unico il quale può così compiere tutti gli atti che rientrano nell'oggetto sociale, salvo le limitazioni di legge, con facoltà di nominare e revocare procuratori, determinandone i poteri.

Nel caso in cui la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione la firma sociale e la rappresentanza legale della società spettano al presidente e, ove nominati, al vice presidente e agli amministratori delegati nell'ambito e per l'esercizio dei poteri loro conferiti ed inoltre, in via tra loro disgiunta, in giudizio nonché per l'esecuzione delle deliberazioni del consiglio e del comitato esecutivo, se nominato.

Il Consiglio, con le modalità e le forme di legge, può nominare e revocare procuratori determinandone i poteri.

Art. 15. Riunioni del consiglio di amministrazione. Il consiglio di amministrazione deve essere convocato presso la sede sociale o altrove anche all'estero, mediante comunicazione scritta, anche via telefax o posta elettronica, da inviarsi a cura del presidente o del vice presidente o di un amministratore delegato cinque giorni prima della riunione, salvo i casi di urgenza per i quali sarà sufficiente il preavviso di un giorno.

Le adunanze sono presiedute dal presidente o dal vice presidente o da un amministratore delegato o, in mancanza, dall'amministratore presente più anziano di età.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti degli amministratori presenti, escludendo dal computo gli astenuti.

In ogni caso però per qualunque atto di disposizione sulle azioni e sulle obbligazioni convertibili della Società Luigi Lavazza S.p.A., occorrerà il voto favorevole di tutti gli Amministratori in carica e dell'Assemblea dei soci e ciò anche nel caso in cui l'amministrazione della Società sia affidata ad un Amministratore Unico.

E' ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano mediante mezzi di telecomunicazione.

In tale evenienza la presidenza è assunta dall'amministratore eletto dagli intervenuti e la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il presidente della stessa e dove deve pure trovarsi il segretario; inoltre tutti i partecipanti devono poter essere identificati e deve essere loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti.

Art. 16. Compensi e rimborsi spese. I compensi - anche sotto forma di partecipazione agli utili - spettanti agli amministratori sono stabiliti, all'atto della nomina, dall'assemblea che può inoltre deliberare una indennità di fine mandato.

La rimunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio di amministrazione sentito il parere del collegio sindacale. L'assemblea può tuttavia determinare un importo annuale complessivo per la rimunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche, che resta uguale sino a diversa determinazione assembleare ed il cui riparto tra gli amministratori viene stabilito con deliberazione del Consiglio di Amministrazione. Tutti gli amministratori hanno diritto al rimborso delle spese sostenute per lo svolgimento del mandato.

Art. 17. Collegio sindacale. Il collegio sindacale è composto di tre sindaci effettivi; devono inoltre essere nominati due sindaci supplenti.

Gli stessi restano in carica per tre esercizi e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica.

Nomina, revoca, cessazione, sostituzione e decadenza dei sindaci sono regolate dalla legge.

E' ammessa la possibilità che le adunanze del collegio sindacale si tengano con mezzi di telecomunicazione.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In tale evenienza la riunione si considera tenuta nel luogo di convocazione, ove deve essere presente almeno un sindaco; inoltre tutti i partecipanti devono poter essere identificati e deve essere loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati e di ricevere, trasmettere o visionare documenti.

Art. 18. contabile Revisione Legale dei Conti. Qualora la società non sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato, il Collegio Sindacale svolge anche la revisione legale dei conti. In tal caso il Collegio Sindacale dovrà essere costituito da Revisori Legali iscritti nell'apposito registro.

Diversamente, la revisione legale dei conti della società è svolta da un revisore legale dei conti o da una società di revisione legale dei conti iscritti nell'apposito registro a norma di legge. L'incarico della revisione legale dei conti è conferito dall'Assemblea, sentito il Collegio Sindacale, la quale determina il relativo corrispettivo.

L'incarico ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

Art. 19. Esercizio sociale. L'esercizio sociale si chiude il 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Art. 20. Ripartizione degli utili. Gli utili netti di esercizio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, si ripartiscono tra gli azionisti in proporzione alle azioni possedute, salvo diversa destinazione deliberata dall'assemblea.

Gli amministratori, in presenza delle condizioni di legge, possono deliberare la distribuzione di acconti sui dividendi.

Art. 21. Recesso. Il diritto di recesso è disciplinato dalla legge, fermo restando che non hanno diritto di recedere gli azionisti che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti:

a) la proroga del termine

b) l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

I termini e le modalità dell'esercizio del diritto di recesso, i criteri di determinazione del valore delle azioni ed il procedimento di liquidazione sono regolati dalla legge.

Art. 22. Domicilio degli azionisti. Per domicilio di ogni azionista nei rapporti con la società si intende quello risultante dal libro soci.

Art. 23. Clausola compromissoria. Tutte le controversie insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, quelle aventi ad oggetto la validità di delibere assembleari e quelle promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti, saranno devolute ad un arbitro unico nominato dal Presidente del Tribunale di Torino entro quarantacinque giorni dal deposito dell'istanza della nomina da parte dell'interessato più diligente.

L'arbitro dovrà decidere in via irrituale secondo equità.

Non possono essere oggetto della presente clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero.

Le modifiche ovvero la soppressione della presente clausola compromissoria devono essere approvate dai soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale; i soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

Art. 24. Disposizioni generali. Foro competente, per ogni controversia derogabilmente demandata alla competenza della Autorità Giudiziaria, è quello della sede legale.

Per quanto non previsto dal presente statuto, si fa riferimento alle norme di legge."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des membres actuels du conseil d'administration et du commissaire de la société, et par votes spéciaux, elle accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante aux fonctions d'administrateur unique de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Madame Luisa DE TRANE, "dirigente d'azienda", née le 24 novembre 1961 à Brindisi (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59.

L'assemblée générale décide de nommer un collège syndical de la société composé des membres suivants:

- Monsieur Giorgio GIORGI, avocat, "Revisore Legale", né le 22 septembre 1933 à Turin (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59, président du collège syndical,

- Monsieur Pierluigi BOURLOT, "dottore commercialista", "Revisore Legale", né le 18 janvier 1962 à Turin (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59, membre du collège syndical,

- Monsieur Lucio PASQUINI, "dottore commercialista", "Revisore Legale", né le 2 décembre 1955 à Limbiate (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59, membre du collège syndical,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Roberto ROMAGNOLI, "dottore commercialista", "Revisore Legale", né le 23 avril 1963 à Turin (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59, suppléant du collège syndical,

- Madame Mariella VANINO, "ragioniere commercialista", "Revisore Legale", née le 19 juin 1958 à Turin (Italie), demeurant professionnellement à I-10154 Turin, Corso Novara 59, suppléant du collège syndical.

Huitième résolution:

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Luisa DE TRANE, prénommée, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

L'assemblée générale décide également d'accorder à Madame Noelle PICCIONE, prénommée, et à Monsieur Pierre MESTAGH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, ou à tout autre employé de "SGG S.A ", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.906, tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Piccione, V. Darche, S. Di Lorenzo, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 55851. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167798/342.

(120222101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

EPIC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.675.

—

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fifth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPIC Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

here represented by Nicolas Marchand, avocat, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is EPIC Investments (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other location in the Grand

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors. If the board of directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the board of directors (the Board), which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) directors or, if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director.

(ii) In case of a sole director, the Company shall be bound by the signature of the sole director.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Luxembourg official gazette (Memorial) and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One (1) month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 2.00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31 st) December 2013.

Subscription and Payment

EPIC Holdings, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. Mr. Guocang Huan, an American citizen, born on October 12, 1949 in China, with professional address at Penthouse A, 33 & 34 Floors, Tower 2, 14 Tregunter Path, the Middle Levels, Hong Kong, is appointed as sole director of the Company for a period of six (6) years.

2. Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.477 and having a share capital thirty-one million seven hundred fifty-two thousand euro (EUR 31,752,000.-) is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of one (1) year.

3. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EPIC Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

représentée par Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est EPIC Investments (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(II) par un quelconque mandataire de la Société,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou, si les actionnaires ont nommé différentes catégories d'administrateurs, soit les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié (1/2) au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Contrôle.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

EPIC Holdings, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. M. Guocang Huan, citoyen américain, né le 12 octobre 1949 en Chine, résidant professionnellement au Penthouse A, 33 & 34 Floors, Tower 2, 14 Tregunter Path, the Middle Levels, Hong Kong, est nommé en qualité d'administrateur unique de la Société pour une période de six (6) ans.

2. Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 et disposant d'un capital social de trente-et-un millions sept cent cinquante-deux mille euros (EUR 31.752.000) est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée d'un (1) an.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59698. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168743/576.

(120222737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

WOOD PACKAGING Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 128.923.

—

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «WOOD PACKAGING Int'l S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 128.923, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1546 du 25 juillet 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux, première phrase des statuts de la Société avec même effet.

2.- Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

3.- Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.

4.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

6.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), première phrase des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Première phrase). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. HERMES, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16824. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012168505/76.

(120221703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lorken & West S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.093.

—

DISSOLUTION

L' an deux mil douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Serge Vanhaverbeke, Administrateur de sociétés, né le 3 décembre 1972 à Oostende (Bélgique), demeurant à Giroulle 1073 A, B-6686 Bastogne,

ici représenté par Madame Myriam FRANCQ, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2012, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparante, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée LORKEN & WEST S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.093, établie et ayant son siège social au L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 septembre 2008, publié auprès le Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 octobre 2008 sous le numéro 2569.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, le 17 septembre 2009, publié auprès le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 novembre 2009 sous le numéro 2154;

Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), entièrement souscrites;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Treuconsult S.A., inscrite au RCS sous le numéro B-135 196, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la siège social de la Société au L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Francq et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60354. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 décembre 2012. .

Référence de publication: 2012168943/56.

(120223533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Tertio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.105.

—

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Tertio S.A.», ayant son siège social au 49, rue du Baerendall, L-8212 Mamer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63105, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 14 mai 1998, numéro 343. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par une assemblée générale tenue sous-seing privé en vue de convertir le capital en euros, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 13 juillet 2001, numéro 529.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Sophie WAGNER-CHARTIER, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Bastien BURIN, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jasmin SCHMEIDLER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Andrée Rollinger-Weimerskich, demeurant à 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elles est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER-CHARTIER, B. BURIN, J. SCHMEIDLER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16414. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012168415/56.

(120221255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Vivere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 16A, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 146.207.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013002824/10.

(130002265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Artisans & Co Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 31, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 159.596.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013002937/12.

(130002937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck